



## Dossier d'inscription à la FORMATION BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHE AQUATIQUE 2022

Votre dossier **complet** doit-être transmis 15 jours avant la date de la formation,  
Inscription dans la limite des places disponibles (session de 15 places maximum) et réservée aux personnes ayant le  
titre ou en formation de Maîtres-Nageurs Sauveteurs : (DE MNS, BEESAN, BPJEPS AAN, 6 Formations STAPS + UE  
SSA, Stagiaires, CFA)

Nom\* : Prénom\* : **Collez  
votre  
photo  
ici**

Date de naissance : Lieu de naissance\* :

N°département : Nationalité\* :

Adresse postale\* :

Code postal : Ville\* : Mail :

Téléphone port. : Téléphone fixe :

Responsabilité Civile Professionnelle\*\* : OUI NON

-N° de votre diplôme\*\* : Date d'obtention :

-N° de votre livret de formation\*\* : -N° Sécurité Sociale :

En fonction de la situation pandémique COVID-19 et des mouvements sociaux impérieux, je  
souhaiterais intégrer la formation de brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré des activités aquatiques option  
Marche Aquatique :

- **Du 04 avril au 08 avril 2022** région **Sainte ANNE en Guadeloupe**. (En dehors de  
l'action de formation, possibilité de compléter avec une période de visite locale dès le  
26 mars.)
- **Les 1, 2 et 3 Juin 2022** région **La Baule** : Le Pouliguen, La Baule, Pornichet, La  
Turballe, St Nazaire...

Le paiement est dû à l'inscription, la réservation n'est effective qu'après réception de la  
convention d'inscription accompagnée du règlement total par chèque à l'ordre d'Aqua Breizh  
Club MNS ou virement. Le tarif est de 400 €, cf article 3 de la convention ci-dessous pour les  
groupes. Les transports, repas et l'hébergement sont à la convenance des stagiaires.

J'autorise l'organisateur à prendre toutes les dispositions relatives aux soins médicaux  
qu'aurait à subir l'inscrit pendant la durée de la formation.

Droit à l'image : je suis informé(e) et accepte\*\* / n'accepte\*\* pas qu' Aqua Breizh Club MNS  
puisse prendre des photos ou vidéos lors de la formation et se réserve le droit de les utiliser  
sur son site internet ou tout autre support de communication professionnel. J'atteste  
l'exactitude des renseignements indiqués sur cette demande d'inscription.

Signature :

\* Complétez en majuscule \*\* Rayez la mention inutile

**Pièces constitutives de votre inscription :**

- La convention employeur type DIRECCTE, complétée et signée par l'employeur ou vous si vous êtes auto entrepreneur,  
saisonnier, etc...
- La présente demande d'inscription avec une copie de votre titre de MNS (ou du livret de formation),
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques



**CONVENTION DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
AU BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES  
OPTION : MARCHE AQUATIQUE 2022  
Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs**

Entre l'association **Aqua Breizh Club MNS 09**, rue Emilia Lebreton 35500 VITRE, organisme de formation affilié et agréé à la F.F.M.N.S.

Et Nom\*..... Prénom\*.....  
Adresse\*.....  
Employeur.....  
Adresse\*.....

Formation initiale du stagiaire \*\* : MNS - BEESAN - BPJEPS AAN -  
Formation Universitaire+UE SSA - Autre .....

**Est** conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Intitulé du stage : FORMATION BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHE AQUATIQUE

- Programme et méthode : Cas concrets, règlementation, théories et connaissance du milieu naturel, sécurité, sauvetage.
- Formation professionnelle prévue par l'article L.920-13 du code du travail.
- Dates \*\* : 04 avril au 08 avril 2022 ou 1, 2 et 3 Juin 2022
- Durée : formation de 21 Heures
- Lieu \*\* : Région Sante Anne en Guadeloupe ou Région La Baule

**Article 2 : EFFECTIF FORMATION**

Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder 15 personnes  
Le bénéficiaire s'engage, en fonction des conditions impérieuse COVID-19 et sociaux, à assurer sa présence à la date, lieu et heures prévus

**Article 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants :  
Frais de la formation comprenant la licence-assurance FFMNS par stagiaire est de 400 € T.T.C  
Groupe de 5 stagiaires = 300 € T.T.C par personne / 7 stagiaires = 250 € T.T.C par personne.

**Article 4 : MODALITES DE REGLEMENT**

Le paiement est dû à l'inscription, la réservation n'est effective qu'après réception de la convention d'inscription accompagnée du règlement total par chèque à l'ordre d'Aqua Breizh Club MNS. Les repas, le transport et l'hébergement sont à la convenance des stagiaires.

**Article 5 : ABSENCE ou ANNULATION**

- **Des stagiaires** : À plus de 15 jours : Remboursement de 50%, à moins de 15 jours : Aucun remboursement
- **De l'organisateur** : Remboursement au prorata des heures effectuées. Si annulation de la formation, les chèques seront renvoyés aux stagiaires.

**Article 6 : DROIT A L'IMAGE**

Le stagiaire autorise le(s) formateur(s) à prendre des photos ou vidéos "supports de communication" lors du séjour de formation \*\* OUI - NON

**Pour le bénéficiaire**

Signature de l'employeur Accompagnée  
de la mention « bon pour accord »

**Pour l'organisme**

**Aqua Breizh Club MNS**

\* Complétez en majuscule    \*\* Rayez la mention inutile



## ANNEXES

### INFO SUR LES HEBERGEMENTS ET RESTAURATIONS à la convenance des stagiaires

#### INFOS

Hugues LEBLANC 06 23 06 57 78

ou

Stéphane GUIHENEUF 06 51 60 55 03

**Le repas du midi peut être livré en plat à emporter en fonction des dispositions COVID-19.**

### PLANNING

**Transmis après l'inscription via la convocation et en fonction des marées et conditions régionales. Cf Programmation générale ci-dessous.**

## PROGRAMME & METHODE DE LA FORMATION

#### BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHÉ AQUATIQUE

|   |  |
|---|--|
| <b>OBJECTIFS</b>  | Apporter un complément de formation indispensable pour l'encadrement de la Marche Aquatique en direction de tous les publics. Cet enseignement aquatique spécialisé est réservé aux personnes ayant le titre de Maîtres-Nageurs Sauveteurs : (DE MNS, BEESAN, BPJEPS AAN, Formations STAPS + UE SSA, Stagiaires)   |
| <b>CONTENU</b><br><b>La formation proposée pour le brevet fédéral développe 4 unités de compétences</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• UC1 Le cadre historique, institutionnel et réglementaire. Sécurité - sauvetage aquatiques adaptés à la Marche Aquatique.</li><li>• UC2 Tronc commun anatomie – physiologie et diététique liés à la Marche Aquatique</li><li>• UC3 Connaissance du milieu naturel, lecture de site et prévention des accidents en Marche Aquatique</li><li>• UC4 Construction des cours, gestion d'un groupe et son matériel adapté à l'activité Marche Aquatique</li></ul> |
| <b>METHODE</b><br><b>(Adaptée à la pandémie COVID-19)</b>   | Cours théorique et travail en groupe sur des schémas heuristiques.<br>Présentation du matériel de premiers secours pour assurer la sécurité des pratiquants : O <sup>2</sup> , DSA, Flamme, moyen de communication, bouée Rescue, ...<br>Mise en situation, encadrement d'un public, pratique en milieu naturel avec différents types de publics.<br>Vidéos<br>Evaluation, remise de diplômes et bilan   |

9, rue Emilia Lebreton 35500 VITRE Tel.: 06 23 06 57 78 [aquabreizhclubmns@gmail.com](mailto:aquabreizhclubmns@gmail.com)

Facebook : Hugo White [www.aquabreizhclubmns.com](http://www.aquabreizhclubmns.com) Référencé Datadock.

Association loi 1901 APE 9312Z non assujetti à la TVA SIRET : 811 579 622 00010

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 35 09831 35 auprès du préfet de région de Bretagne.



|  |  |
|--|--|
| <p><b>LIEUX<br/>RDV<br/>et<br/>DATES de la<br/>formation</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Base nautique ANASA 97180 SAINTE-ANNE du 04 avril au 08 avril 2022 Sainte ANNE en Guadeloupe.</li> <li>ou</li> <li>- Maison des associations 02 rue Evariste Boulay Paty 44480 Donges du 1<sup>er</sup> au 3 Juin 2022 région La Baule : Le Pouliguen, La Baule, Pornichet, La Turballe, St Nazaire...</li> </ul>   |
| <p><b>VOLUME HORAIRE</b></p>                                     | <p>Total 21 Heures.</p>  |
| <p><b>INTERVENANTS</b></p>                                       | <p>Hugues LEBLANC<br/>Stéphane GUIHENEUF</p>   |
| <p><b>CONTACTS</b></p>   | <p>9, rue Emilia Lebreton 35500 VITRE Tel.: 06 23 06 57 78<br/>@ : <a href="mailto:aquabreizhclubmns@gmail.com">aquabreizhclubmns@gmail.com</a><br/>Facebook : allez sur <a href="http://www.aquabreizhclubmns.com">www.aquabreizhclubmns.com</a></p>  |
| <p><b>REFERENCES<br/>ADMINISTRATIVES</b></p>                     | <p>Association loi 1901 AP 9312Z non assujetti à la TVA<br/>SIRET : 811 579 622 00010 Référencé DATADOCK<br/>Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 35 09831 35 auprès du préfet de région de Bretagne<br/>Affiliée à :<br/>F.F.M.N.S Siège social : 23 rue de la Sourdière 75001 – PARIS Siège administratif : F.F.M.N.S. chez Monsieur Richard CASTEROT Trésorier 5 Rue Jean Jaurès Domaine des Hauts de Claye 77410 CLAYE-SOUILLY<br/>Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique, Décret du 14 /12/1956, Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927, Ministère de l'intérieur, Service National de la Protection Civile, Membre de la Commission Nationale de Secourisme, Agréée par le Ministère des Armées, décision 15124 MA – K Identifiant siret : 802 650 549 00016 Préfecture de Paris : AR 1150 – n° RNA W751227288<br/><a href="mailto:fmsfrance@gmail.com">fmsfrance@gmail.com</a></p> |